

Le ministre de la Communication commentant les travaux
du Conseil des ministres

Poursuite des efforts pour l'éradication de l'analphabétisme et pour une meilleure implication de la frange féminine afin qu'elle puisse préserver ses intérêts

Le ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement, M. Hamoud Ould Abdi, a commenté hier les travaux du Conseil des ministres réuni quelques heures plus tôt dans la journée. Voici le texte intégral de ce commentaire:

« Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 17 Novembre sous la présidence de Monsieur Maouya Ould Sid'Ahmed Taya, Président de la République. Le Conseil a passé en revue la situation nationale et internationale. Le Conseil a adressé ses meilleurs vœux à l'ensemble du peuple mauritanien à l'occasion du jeûn du



mois béni de Ramadan et de la fête d'El Fitir, formulant le souhait que tous les citoyens puissent revivre ces deux occasions heureuses en continuant à bénéficier des bienfaits de la sécurité, de la stabilité et

du bien-être grâce à Allah. Le gouvernement a condamné fermement les agissements d'une minorité d'individus malveillants et hors-la-loi qui s'est évertuée à briser la cohésion de notre peuple croyant, à semer l'incertitude et les polémiques stériles et inopportunes entre les fidèles fils d'une même patrie et à transgresser de façon outrageante les préceptes de notre rite sunnite, malékite et achaari, qui fonde notre identité, laquelle constitue ce que nous avons de plus précieux et que nous préservons et défendons de toute notre énergie.

Suite en page 4

Le ministre de la Communication commentant les travaux du Conseil des ministres

Poursuite des efforts pour l'éradication de l'analphabétisme et pour une meilleure implication de la frange féminine afin qu'elle puisse préserver ses intérêts

Suite de la page 1

Monsieur le Président de la République a réitéré, à cette occasion, son appel constant à oeuvrer inlassablement à l'éradication de l'analphabétisme, à l'instruction des populations, à la conscientisation et à l'implication de la femme, cette moitié exclue de notre société, de manière à ce que cette dernière soit plus à même de faire face à toutes les tentatives de ses ennemis, de défendre ses acquis et de préserver ses intérêts contre tous les dangers.

Le Conseil a examiné et adopté les textes suivants :

- Communication relative à l'organisation du pèlerinage pour l'année 1425H-2005 après JC.

Les dispositions adoptées s'inspirent de l'expérience nationale dans ce domaine qui, ont connu des améliorations successives au cours des dernières années permettant à un nombre croissant de nos citoyens d'accomplir ce pilier essentiel de l'Islam bénéficiant, à cet effet, de l'encadrement de la délégation officielle chargée, en outre, de représenter notre pays dans toutes les manifestations et rencontres qui émaillent ce moment capital qu'est le pèlerinage. Les mesures et dispositions adoptées par le Conseil sont relatives aux aspects organisationnels, à la présence officielle, aux contacts avec notre colonie ainsi qu'aux aspects liés à la communication et aux aspects culturels, sanitaires et financiers. Le travail préparatoire a effectivement commencé par la réunion de la commission supérieure du Haj. L'adoption, aujourd'hui, de cette communication, marque le démarrage effectif du pèlerinage dont les formalités doivent être accomplies avant le 23 décembre. Un complexe abritant les différentes structures compétentes sera érigé dans les locaux de l'Institut Ibn Abass. Il s'agit, en l'occurrence de la direction de l'Orientation Islamique, des représentations de la Compagnie Air Mauritanie, de la Sûreté Nationale, du ministère de la Santé et des Affaires Sociales et de la banque intermédiaire. Un guide du pèlerin sera distribué tandis que les médias assureront leur couverture habituelle pour contribuer à encadrer les pèlerins et à leur fournir toutes les indications nécessaires et les aider à accomplir leur devoir comme il se doit. Pour assurer le transport des pè-



rins mauritaniens, la Compagnie Air Mauritanie a signé un contrat avec la Compagnie jordanienne «El Alamiya» qui utilise des avions de type «Tristar» d'une capacité de 330 passagers.

Le coût global du Haj pour cette année s'élève, au bas mot, à 601 mille Ouguiya et, au plus, à 743 mille Ouguiya contre 541 mille Ouguiyas au minimum et 683 au maximum, l'année dernière. L'augmentation ainsi constatée s'explique par la hausse des prix du carburant, du loyer ainsi que par les taux de change. Les services offerts aux pèlerins dans les Lieux Saints n'ont subi aucun changement significatif en dehors de la garantie d'acheminement direct, par avion, jusqu'à Médine, qui constitue un privilège dont nous bénéficions avec d'autres pays islamiques et qui dispense à la délégation officielle, au consulat et aux pèlerins eux-mêmes, cette étape supplémentaire du voyage et les coûts et peines qu'elle induit. En ce qui concerne les dates des vols, ceux-ci s'effectueront, pour l'aller, les 5, 6, 7, 8 et 9 Janvier 2005 et pour le retour, les 27, 28, 29, 30 et 31 Janvier 2005.

- Projet de loi abrogeant et remplaçant certaines dispositions de la loi no 99/031 du 20 Juillet 1999 relative à la profession de promoteur immobilier. Cette modification proposée vise à améliorer les textes juridiques en vigueur dans ce secteur important de l'économie nationale. Dans le but d'encourager toutes les initiatives privées en prenant en compte les différents modes d'habitat, ce projet redéfinit la profession de promoteur immobilier en l'élargissant à toute personne morale ou physique dont l'activité professionnelle consiste à réaliser ou à vendre les constructions sur des

terrains lotis et aménagés en conformité avec les règles en vigueur en matière d'architecture et de bâtiment. Dans le même cadre, le nouveau texte définit des dispositions appliquées à cette profession et engagé ceux qui l'exercent à verser une caution financière et autres garanties sur la vente des immeubles à édifier.

- Projet de décret portant démonétisation des billets de banque type 1974 et leur remplacement par des billets type 2004. Cette mesure extrêmement importante intervient en cette phase suite aux réformes initiées par le passé et à la veille de perspectives économiques particulières. Elle vise à réaliser un certain nombre d'objectifs parmi lesquels notamment l'amélioration de la qualité des billets de banque dans le sens d'une meilleure conformité avec les normes internationales au plan de la sécurité et des dimensions, ce qui n'est pas le cas des billets disponibles actuellement et dans le but d'une meilleure convertibilité de la monnaie nationale, ce qui constitue une option d'avenir à laquelle les autorités nationales tiennent parti-

culièrement.

Il s'agit aussi de réaménager le système monétaire de manière à encourager les détenteurs de billets de banque à utiliser les services bancaires et les dépôts de garanties disponibles. Dans ce cadre, un nouveau billet de 2000, 1000, 500, 200 et 100 ouguiya se distinguent par leur volume moyen 17,3 mm de long sur 11,2 mm de large. Ils ont été également dotés des éléments de sécurité conformes aux normes internationales qui intègrent les nouvelles technologies en matière de production de billets de banque.

Les nouveaux billets de banque comprennent, en plus des éléments liés à la sécurité une image incrustée, une impression sur les deux faces et un logo fait d'une encre fluorescente et un filament doré en filigrane.

Les opérations de change des anciens billets de banque s'étaleront du 1er décembre 2004 à 8 h 00 au 31 mai 2005 à 16 h 00.

Au cours des 3 premiers mois, le change se fera par l'intermédiaire de la Banque Centrale de Mauritanie, des banques pri-

maires, du Trésor Public et l'OPT.

Passé ce délai, les anciens billets de banque ne seront plus valables comme moyen de paiement et le change ne pourra plus s'opérer qu'au niveau de la Banque Centrale. Le décret laisse à d'autres dispositions de détail à la préciation du gouverneur de la Banque Centrale qui pourrait donner des directives à cet effet. Ainsi, le gouvernement poursuit sous l'impulsion du Président de la République, son action constante pour améliorer l'organisation de la vie des citoyens et les inciter à s'acquitter de leur devoir et à gérer leur quotidien de manière plus sûre pour consolider les fonctions modernes de l'Etat et impliquer l'ensemble des acteurs de manière à préserver les droits de tous leur devoir dans un environnement économique maîtrisé dans l'intérêt de tous en les protégeant contre la gabegie et assurer un avenir radieux qui préserve les potentialités du pays dans un contexte de justice, d'équité et de respect de la loi et des institutions.

